



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 avril 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 avril 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie, qui assure la présidence du Conseil de sécurité au mois d'avril 2023, tiendra le 24 avril un débat public sur le thème suivant : « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : un multilatéralisme efficace reposant sur la défense des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ». Sergey Lavrov, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, devrait présider le débat. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont encouragés à s'y faire représenter au niveau ministériel.

Dans cette perspective, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la note de cadrage ci-jointe établie pour le débat susmentionné comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Vassily Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 3 avril 2023 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage pour le débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Le maintien de la paix et de la sécurité internationales : un multilatéralisme efficace reposant sur la défense des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies », qui se tiendra le 24 avril 2023.

Introduction

Il y a soixante-dix-sept ans, l'Organisation des Nations Unies était fondée à la suite de la victoire sur le nazisme lors de la Seconde Guerre mondiale. Les principes et normes fondamentaux du droit international régissant les relations internationales étaient consacrés dans la Charte des Nations Unies. Ses fondateurs étaient déterminés à maintenir et à renforcer la paix internationale fondée sur la liberté, l'égalité souveraine, l'égalité des droits et l'autodétermination, la justice et la sécurité, et à développer les relations d'amitié et la coopération entre les nations.

Contexte

Après la fin de la guerre froide, alors que les aspirations à la paix étaient plus fortes que jamais, c'est pourtant un ordre mondial unipolaire qui s'est installé, menaçant l'efficacité et la stabilité du système des Nations Unies fondé sur la Charte. Dans ce contexte politisé, un certain nombre de contrôles et de contrepois prévus dans la Charte ont cessé de fonctionner efficacement.

Aujourd'hui, une autre transformation systémique est à l'œuvre : l'ordre mondial unipolaire atteint naturellement ses limites et décline rapidement, tandis qu'émerge un nouveau système multipolaire.

Nous assistons à une dilution progressive du pouvoir politique et à un renforcement des positions de certains acteurs qui sont à même de choisir leur propre voie de développement et pourraient devenir à l'avenir des centres indépendants du monde multipolaire émergent. Ces États ou groupes d'États associés aspirent à l'indépendance ou à l'« autonomie stratégique ». Pour eux, les valeurs et les principes de la Charte sont d'autant plus importants qu'ils garantissent souveraineté, indépendance et droit à l'identité sociale et culturelle. Ils veulent avoir la liberté de déterminer leur propre avenir et de se développer harmonieusement comme ils l'entendent, en fonction de leurs intérêts.

Dans ce contexte, nous voyons certaines parties prenantes tenter de préserver l'ordre mondial unipolaire en imposant la « loi du plus fort » et en cherchant à remplacer les normes universelles du droit international par un « ordre fondé sur des règles ». Nous constatons que le droit international est appliqué de manière sélective et que le « deux poids, deux mesures » est la règle. Nous observons une fâcheuse tendance au manque de respect, voire au mépris total des résolutions du Conseil de sécurité sur les différents dossiers relatifs à certains pays. Dans le même temps, certaines questions sont montées en épingle à des fins exclusivement politiques dans le but de détourner l'attention et les ressources de la communauté internationale d'autres crises plus aiguës et de problèmes et enjeux essentiels, notamment sur le plan humanitaire. On use des normes du droit international, dont la Charte, à l'instar d'un menu dans lequel il serait loisible de choisir. Les décisions proposées sous couvert de « multilatéralisme » sont souvent prises dans de petits cercles d'États de même avis, déterminés à entraîner tout un chacun dans leur sillage ou à imposer leur volonté par

la pression ou la coercition. Nous assistons à une entreprise de création de blocs d'États et de renforcement des blocs existants, y compris dans le domaine militaire, dans une logique de classement et de séparation des États. Parallèlement, nous sommes témoins de tentatives visant à modifier le caractère intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, en renforçant artificiellement des acteurs non gouvernementaux dont les visées sont souvent opaques.

Tout cela conduit à une perturbation du fonctionnement du système et des organes des Nations Unies et à une augmentation sans précédent du nombre de décisions non consensuelles et de votes porteurs de discorde. La première victime de ce processus est évidemment le système international des droits humains, détourné par certains États à des fins clairement politiques. En outre, certains États tentent d'instrumentaliser les instances judiciaires internationales au profit d'intérêts qui n'ont rien à voir avec le règlement pacifique des différends. La capacité de l'ONU à élaborer des réponses efficaces aux défis stratégiques de l'époque actuelle s'en trouve mise à mal. Cette situation a des répercussions considérables, tant sur les États Membres que sur les relations internationales en général.

L'un des principaux défis est la forte détérioration de la situation dans le domaine de la sécurité mondiale, fruit de la volonté de certains de revoir l'équilibre stratégique et d'ignorer les préoccupations des autres États en matière de sécurité. Les approches fondées sur le principe du jeu à somme nulle ont une incidence négative sur l'architecture multilatérale destinée à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération. Les mesures unilatérales entraînent une perte de confiance entre les parties, augmentent les risques stratégiques et suscitent une course aux armements.

Au cours des trois dernières décennies, nous avons assisté à un certain nombre de crises et d'invasions – dans les Balkans, au Moyen-Orient et en Asie. Ces attaques contre les normes et les principes du droit international et contre des traités importants tels que les accords d'Helsinki entraînent une érosion de la sécurité régionale et mondiale.

Il est essentiel de mettre en place un système multilatéral véritablement efficace, fondé sur les normes et principes de droit international généralement reconnus et débarrassé des vestiges du colonialisme, afin de maintenir l'équilibre mondial des pouvoirs et de garantir les conditions d'une progression constante de l'humanité sur la base d'un programme unificateur et constructif. Pour ce faire, tous les États doivent rejeter toutes les manifestations néocoloniales, y compris les sanctions unilatérales, et s'engager à nouveau à respecter les objectifs et les principes de la Charte dans le cadre du processus visant à instaurer un ordre mondial multipolaire, à garantir la diversité culturelle et civilisationnelle et à démocratiser les relations internationales.

Le multilatéralisme permet de favoriser la stabilité à long terme, la sécurité indivisible et le bon voisinage, tout en préservant les caractéristiques culturelles et civilisationnelles uniques de chacun et les conditions d'un développement équitable pour tous les États, indépendamment de leur situation géographique et de leur taille, de leur démographie, de leurs ressources et de leur potentiel militaire et dans toute la diversité de leurs systèmes politiques, économiques et sociaux. Le rejet de la logique de bloc et des actions provocatrices portant atteinte aux intérêts de sécurité des autres parties prenantes est crucial. Nous percevons l'aspiration au multilatéralisme comme un travail commun visant à résoudre des problèmes communs, un moyen de réaliser et de perpétuer un ordre international équitable et démocratique.

La tâche essentielle consiste à rétablir la capacité de l'ONU à agir en tant que mécanisme central de coordination des intérêts des États Membres et de leurs actions

en vue de la réalisation des objectifs de la Charte. Pour faire revivre la culture du dialogue et du consensus, il importe de reconnaître que le temps de l'unipolarité et de la domination est terminé. L'une des premières étapes consiste à convenir de paramètres et de principes de coexistence qui réduisent au minimum le potentiel de conflit et les risques d'escalade. Tout accord doit être fondé sur le principe d'égalité. Le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, inscrit à l'article 2 de la Charte, demeure crucial. Des initiatives visant à fournir des garanties de sécurité et à mettre en œuvre des mesures de confiance pour atténuer les tensions seraient très bienvenues. Il convient de rétablir la confiance entre les États Membres et de ressusciter une ambition réelle de parvenir à un consensus, même forgé de haute lutte, qui tienne compte des intérêts des uns et des autres.

Il est essentiel d'éviter que les prérogatives du Conseil de sécurité ne soient affaiblies et de veiller à ce que le Conseil conserve son rôle central dans le règlement des conflits et le maintien de la paix internationale, conformément à la vision des fondateurs de l'ONU. Les membres du Conseil de sécurité ont une responsabilité particulière : ils doivent mettre de côté leurs désaccords et travailler collectivement à assurer une transition la plus harmonieuse possible vers un nouvel ordre mondial équitable.

Questions à examiner

1. Comment l'ONU peut-elle contribuer à une transition en douceur vers un ordre mondial juste et équitable ?

2. La Charte et le droit international fournissent des orientations aux États Membres pendant la période de transition. Que pourrait-on faire pour rétablir la culture du dialogue et du consensus au sein de l'Organisation, y compris au sein du Conseil de sécurité ? Quel est le meilleur moyen de démontrer que la situation actuelle, marquée par une approche sélective des normes et principes du droit international, y compris de la Charte, est inacceptable et ne peut plus durer ?

3. Comment des initiatives telles que Notre Programme commun et le Nouvel Agenda pour la paix peuvent-elles contribuer à une transformation sans heurts et jeter les bases d'un multilatéralisme plus efficace ?

Format

Débat public. Tous les États Membres sont invités à participer.

Intervenant(e)s

Le Secrétaire général, António Guterres.
